

Le Bitcoin est-il une monnaie comme les autres ?

Le bitcoin est une monnaie virtuelle qui circule sur internet.

Il remplit les mêmes fonctions qu'une monnaie traditionnelle :

- Il représente une unité de compte, c'est-à-dire qu'il permet de mesurer la valeur d'un bien ou d'un service : on peut par exemple déterminer qu'une paire de chaussettes vaut 2 Bitcoins.
- Il facilite les échanges : c'est-à-dire qu'on peut l'utiliser pour acheter des biens et des services.
- Et il peut être stocké pour être utilisé dans le futur. En ce sens, Bitcoin peut être qualifié de « monnaie », au même titre que l'euro par exemple.

Mais attention, l'Euro et le Bitcoin ont des caractéristiques différentes. L'euro a un cours légal, cela signifie qu'il est reconnu par les pouvoirs publics et que tout le monde dans la zone Euro est obligé d'accepter d'être payé en euro.

Or même si de plus en plus de sites e-commerce et même quelques boutiques physiques acceptent le Bitcoin comme moyen de paiement, rien n'oblige un commerçant à les accepter et personne ne garantit qu'ils seront acceptés dans le futur. L'échange de Bitcoins est donc possible uniquement entre personnes qui acceptent de l'utiliser : on dit que c'est une monnaie « du fait des usages ».

De plus, l'utilisation de l'euro est encadrée par des systèmes centralisés. Par exemple lorsqu'il prend ou perd trop de valeur, la Banque Centrale Européenne intervient pour réguler ces fluctuations. Bitcoin repose au contraire sur un système décentralisé. Sa valeur dépend donc uniquement de l'offre et de la demande : plus les gens achètent de Bitcoins, plus leur valeur va augmenter, et moins les gens vont en acheter plus leur valeur va baisser. C'est donc une monnaie très fluctuante, 1 Bitcoin valait environ 40€ en mars 2013, 800€ en novembre 2013 et plus que 480€ début juin 2014.

Par ailleurs, dans un système centralisé, l'utilisation de la monnaie est encadrée par des règles. Par exemple, en France, en cas d'utilisation frauduleuse de sa carte de crédit, les banques sont obligées de nous rembourser.

Dans un système décentralisé comme Bitcoin, en cas de fraude, il n'y a aucun recours légal possible, mais l'utilisateur peut toutefois souscrire une assurance auprès d'organismes spécialisés pour se faire dédommager en cas de problème.

Bitcoin est conforme à la définition théorique de la monnaie et est la première monnaie sans banque, cependant elle comporte encore des risques importants pour les utilisateurs.